

Sénatrice Cohen à NHULOT sur Linky analyse et commentaires par avocat

Texte question et réponse du Ministère à lire en entier ici :

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ180203420>

ci dessous l'analyse de l'avocat des collectifs anti-linky Rhône Alpes.

Hélène D

--début texte--

Je vous communique pour information la dernière réponse ministérielle sur le Linky et ma rapide analyse.

Il s'agit de la réponse du Ministère de l'Environnement (version Ministre François de Rugis), publiée le 11 octobre 2018, à la sénatrice Madame Laurence Cohen qui critique le déploiement du Linky au nom des usagers de sa circonscription.

On apprend évidemment que le Gouvernement entend poursuivre, pour l'heure, le déploiement des compteurs.

Toutefois, je note que le projet se fissure légèrement. On lit dans cette réponse ministérielle :

ENEDIS est appelé à une meilleure information des usagers sur l'utilisation des données.

Il y a ici une faille à exploiter. Quelles garanties ENEDIS offre pour sécuriser les données et promettre qu'ils n'exploiteront pas celles des usagers ayant refusé leur exploitation ?

ENEDIS est invité à "*proposer un document explicatif type sur la maîtrise de l'énergie à remettre au moment de la pose du compteur*".

Quid de ce document ? Qui l'a vu cet été ? Quid de la pédagogie auprès des 13 millions de foyers déjà équipés...?

ENEDIS est invité à revoir les avantages financiers que permet l'avance de trésorier à un taux d'emprunt imbattable pour le déploiement du Linky. Certes ENEDIS, en charge d'un service public, doit rentrer dans ses frais... mais comme l'a dit la Cour des comptes en février 2018, le Gouvernement rappelle (et nous l'en félicitons) que les "intérêts du consommateur doivent être garantis".

On notera également que le compteur est "utile" au consommateur pour réduire sa facture, **avec un "accompagnement"**...cela confirme qu'il ne sert à rien en soit, qu'il n'est pas "intelligent"; le Linky, comme les autres compteurs...compte. Sans fonctions supplémentaires et changement proactif de l'usager, il n'y aura aucun impact sur la réduction des consommations. Mais surtout, quid de cet accompagnement ? Où et par qui ?

En outre, le compteur est utile pour une "*connaissance précise de ses consommations*" ... C'est ce que ENEDIS annonce mais alors, ma question est toujours pertinente : que faire des usagers qui n'ont pas internet ni même de portable pour développer "l'application mobile" annoncée ? Et les personnes âgées ? Question de l'illectronisme... Et plus généralement, est-ce que les personnes qui travaillent et qui ont autre chose à faire dans leur vie, vont aller vérifier leur consommation du mercredi 10 octobre à 19h !? La réponse cite le chiffre de 8% de baisse de consommation. Tiens c'est moins que les 15 - 20 % annoncé il y a quelques mois. Et surtout, ce chiffre reste à vérifier.

Enfin, sans commentaire sur la prétendue absence d'impact négatif des ondes émises par le système Linky. On retrouve ici le même discours lisse et rassurant où la pose d'un Linky n'est pas plus dangereuse qu'une "perceuse électrique sans fil" !

---fin texte---